

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer la population de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) de la République-Unie de Tanzanie de l'Annexe I à l'Annexe II avec l'annotation suivante:

A seule fin de permettre:

- 1) le commerce des stocks enregistrés d'ivoire brut sous forme de défenses entières et de morceaux;
- 2) les transactions non commerciales portant sur des animaux vivants vers des destinataires appropriés et acceptables; et
- 3) les transactions non commerciales portant sur des trophées de chasse.

B. Auteur de la proposition

République-Unie de Tanzanie